

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 30 octobre 2007 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy
Madame la conseillère, Diane Gervais
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absent : Madame Josée Baril, conseillère

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 25 octobre 2007, à tous les membres du Conseil, même à ceux qui sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-10-265 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-10-266 APPEL D'OFFRES GT2007-09 : PAIEMENT DE TRAVAUX ADDITIONNELS : TRANSFERTS ET IMPUTATION DE PAIEMENT

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution no 2007-08-202 accordant à Ali Excavations inc. le contrat pour les travaux de pavage à différents endroits;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser le paiement d'une somme supplémentaire de **6,105.86 \$**, plus taxes, à **Ali Excavation inc.** pour des travaux additionnels dans le cadre des travaux de pavage à différents endroits (appel d'offres GT2007-09).

D'autoriser le trésorier à imputer le paiement des travaux liés à l'appel d'offres GT2007-09 à même le poste budgétaire 1-22-321-00-711, et de transférer vers le poste budgétaire 1-22-321-00-711 la somme de **71,000 \$** du poste 1-02-321-00-622, ainsi que la somme de **80,000 \$** des revenus de subvention du MTQ.

ADOPTÉE

2007-10-267 APPEL D'OFFRES GT2007-11 : TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE ANTOINE-HÉNAULT – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour l'élargissement d'une partie de la rue Antoine-Hénault;

2007-10-267 ...SUITE

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 9 octobre 2007;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'accorder le contrat d'élargissement d'une partie de la rue Antoine-Hénault à **Les Pavages Théorêt inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **75,435 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2007-11; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-321-00-711. Le contrat est à prix unitaire.

D'autoriser le trésorier à transférer vers le poste budgétaire 1-22-321-00-711, la somme de **40,000 \$** du poste 1-22-721-00-725 et la somme de **50,000 \$** du poste 1-02-321-00-622.

ADOPTÉE

2007-10-268 RÈGLEMENT NO 452-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 452 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 9 octobre 2007;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire ou le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'adopter le Règlement no 452-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 452 ».

ADOPTÉE

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2007-10-269 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu de lever la séance à **19h07**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc
